

● (1140)

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, j'ai déjà dit publiquement à plusieurs reprises mon désir d'apporter des amendements à la loi sur la concurrence. Ce travail est actuellement en cours, et lorsque le projet de loi sera déposé dans quelques mois, j'espère que j'aurai l'appui non seulement du député qui vient de me poser la question, mais de tous les autres députés, pour faire adopter avec célérité ce projet de loi.

* * *

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—LES SERVICES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le président d'Eldorado Nucléaire Limitée a récemment déclaré au comité permanent des comptes publics que sa société entend se passer des services du vérificateur général pour la vérification de ses comptes. Le ministre sait le coup que cette décision va porter au principe de la vérification exhaustive des comptes, qui demande que davantage et non pas moins de sociétés de la Couronne, fassent examiner leurs livres par le vérificateur général. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'user de son pouvoir pour empêcher cette société de la Couronne d'échapper à la surveillance du vérificateur général?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il s'agit là de décisions qui sont prises par les corporations de la Couronne et leurs conseils d'administration. Il y a déjà un grand nombre de corporations de la Couronne qui ont des vérificateurs autres que le vérificateur général, et qui sont du secteur privé. Je sais que la société Eldorado Nucléaire Ltée a pris une telle décision, mais qu'elle a décidé de garder le vérificateur général conjointement avec un vérificateur privé pour l'année en cours, et qu'éventuellement elle aimerait avoir comme vérificateur un vérificateur du secteur privé comme c'est le cas dans un très grand nombre de corporations de la Couronne. Je ne vois pas ce qu'il y a de mauvais à avoir un vérificateur qui serait de l'entreprise privée. Je m'étonne surtout qu'une question comme celle-là puisse venir du parti auquel appartient l'honorable député, qui s'inquiète toujours de l'extension du secteur public particulièrement dans le domaine du pétrole.

[Traduction]

M. Clarke: Madame le Président, le ministre sait que cette société de la Couronne ne peut prendre cette initiative de son propre chef car la décision ne lui appartient pas. Je parle au ministre du décret du conseil n° PC-1980-3127 qui place le vérificateur général au poste de vérificateur de la société Eldorado Nucléaire Limitée et ne parle pas d'un autre vérificateur de l'extérieur. Le ministre veut-il nous dire que ce décret du conseil est abrogé? Dans l'affirmative, quel nouveau décret le remplace?

[Français]

M. Lalonde: Madame le Président, j'apprécierais que l'honorable député me fasse parvenir une copie de l'arrêté en conseil en cause. Je sais qu'un arrêté en conseil a été adopté.

Questions orales

La décision du gouvernement confirmant la décision de l'Eldorado Nucléaire Ltée est à l'effet qu'en 1981 le vérificateur général du Canada et un vérificateur du secteur privé agiront ensemble et en parallèle pour la vérification des comptes de l'Eldorado Nucléaire Ltée.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOZAMBIQUE—L'INCARCÉRATION DE CITOYENS CANADIENS—L'INTERVENTION DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question devrait s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais en son absence, je vais la poser au vice-premier ministre qui sait sans doute que deux Canadiens, dont un écrivain et chroniqueur réputé, Barbara Amiel, ont été emprisonnés la semaine dernière dans la prison Mashava au Mozambique, et que durant son incarcération M^{lle} Amiel avait failli mourir après avoir contracté des maladies tropicales. Comme ces deux Canadiens ont été emprisonnés sans motif valable par le gouvernement de ce pays, le gouvernement du Canada a-t-il adressé une sévère note de protestation au gouvernement du Mozambique pour dénoncer le traitement brutal et barbare qu'on a fait subir à ces deux citoyens canadiens?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais prendre note de la question de l'honorable député et transmettre à mon collègue ses vues et ses suggestions et je vais m'assurer que l'honorable député obtienne une réponse dans les meilleurs délais.

[Traduction]

M. Gamble: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Nous savons que les deux Canadiens que j'ai mentionnés ont été relâchés grâce aux efforts de deux fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis au Mozambique. Nous savons également que lorsque les fonctionnaires de l'ambassade canadienne ont aidé le gouvernement des États-Unis à permettre à des membres du personnel de son ambassade à Téhéran de quitter l'Iran, les États-Unis ont réagi fort rapidement en exprimant de très vifs remerciements au gouvernement de notre pays. Le Canada en a-t-il fait de même et a-t-il en fait remercié le gouvernement des États-Unis pour l'aide qu'ont apportée ses représentants?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, il est évident à la suite de ma réponse à la question précédente, que je ne suis pas en mesure de m'étendre davantage là-dessus et ce n'est certainement pas une question d'épreuve de vitesse dans ce domaine si les États-Unis ont été rapides à nous remercier pour notre action en Iran. Est-ce que nous sommes aussi rapides qu'eux pour les remercier dans d'autres circonstances? J'ai dit au député que ce sujet était important, que ses questions étaient sérieuses, que sa suggestion était très intéressante, que j'en parlerai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la plus prochaine occasion et qu'il obtiendrait une réponse dans les meilleurs délais.